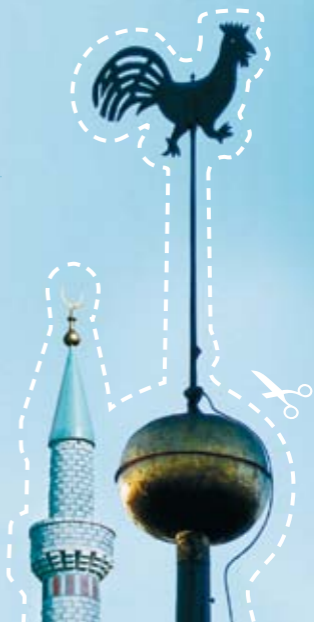


# Les Églises protestantes rejettent l'initiative populaire «Contre la construction de minarets».

6 arguments

**sek·feps**

Fédération des Églises  
protestantes de Suisse



# L'interdiction des minarets ne résout aucun problème. Elle en crée de nouveaux.

Quelque 350 000 musulmanes et musulmans vivent en Suisse. Certains pratiquent leur foi en public, d'autres dans un cadre privé, d'autres encore pas du tout. Si la Suisse interdit la construction de minarets, leur foi personnelle ne changera pas, mais leur confiance en leurs concitoyens et en l'État de droit censé protéger la liberté de religion sera profondément ébranlée. Les musulmans fondamentalistes se verraient confortés dans leurs préjugés, les musulmans libéraux se sentiraient rejetés et discriminés. À travers la liberté de croyance et de conscience, la Constitution fédérale protège expressément le droit pour toute personne de pratiquer publiquement sa foi, quelle qu'elle soit.

- ▶ **L'initiative populaire « Contre la construction de minarets », si elle était acceptée, menacerait la cohabitation des religions. C'est pourquoi les Églises protestantes disent « non ».**

# La diversité des chrétiens, la diversité des musulmans.

Les communautés religieuses sont aussi diverses que les personnes qui y vivent leur foi. Dans toutes les religions, on trouve des mouvements fondamentalistes, mais aussi et surtout une majorité qui aspire à une cohabitation pacifique. Les Églises protestantes encouragent à construire la vie politique et religieuse avec cette majorité. La cohabitation entre minorités et majorités fait depuis toujours partie de la culture de la Suisse. Cette expérience la rend plus forte. C'est ainsi qu'aujourd'hui, malgré leurs différences, protestants et catholiques vivent ensemble dans la paix. Il y a 200 ans, l'une de ces confessions avait interdit à l'autre de construire des clochers. Ne répétons pas l'histoire avec la construction de minarets.

- **Sachant que la culture suisse de la diversité vécue est un fondement solide de notre pays, les Églises protestantes rejettent l'initiative contre les minarets.**

# Avoir confiance en l'État de droit.

En Suisse, les rapports entre l'Église et l'État sont empreints de respect mutuel. L'État laïc plonge ses racines dans la tradition chrétienne occidentale. Cependant, il refuse volontairement de s'orienter sur des critères religieux. Ses lois s'appliquent indifféremment à toutes les citoyennes et à tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses. Il protège les minorités contre la violence et la discrimination. Et il sait se défendre lorsque la démocratie et la Constitution sont attaquées.

- **Les Églises protestantes respectent l'État, qui de son côté les respecte et les protège. Cette protection est aussi garantie au nombre grandissant de communautés religieuses islamiques. C'est pourquoi les Églises protestantes rejettent l'initiative contre les minarets.**

# Les tours n'ont pas leur place dans la Constitution.

Les clochers ne sont pas davantage mentionnés dans la Bible que les minarets dans le Coran. Mais ils représentent d'importants points de repère urbains et religieux. Il en va de même pour les minarets. Ils signalent qu'ici, la foi est vécue et témoignée. Comme toutes les autres constructions, les minarets sont soumis à une autorisation. Les règlements sur les constructions et l'aménagement garantissent que les tours de toutes sortes ne peuvent être érigées que si elles sont conformes à l'ordre public.

- ▶ **Les Églises protestantes s'opposent à ce que des dispositions relevant du droit des constructions soient inscrites dans la Constitution fédérale et rejettent par conséquent l'initiative contre les minarets.**

# La liberté de religion doit être garantie partout dans le monde.

Dans de nombreuses régions du monde, le droit humain à la liberté de religion est bafoué. Des minorités religieuses en souffrent, indépendamment de la communauté à laquelle elles appartiennent. Les Églises protestantes de Suisse s'opposent catégoriquement à toute forme de discrimination motivée par des raisons religieuses, où qu'elle se produise. Les Églises sont consternées par le fait que des chrétiennes et des chrétiens soient aussi victimes de violences dans des États islamiques. Mais on ne doit pas répondre à l'injustice par une autre injustice: le principe « œil pour œil, dent pour dent » n'a pas sa place ici. La vengeance est en contradiction avec la mission chrétienne de la réconciliation et de la paix, fondement du dialogue avec les communautés religieuses.

- **Les Églises protestantes s'opposent aussi bien à la persécution de communautés religieuses à l'étranger qu'à la discrimination de minorités en Suisse. Elles ont confiance dans le dialogue, car il contribue à garantir la paix religieuse. L'initiative contre les minarets empêche ce dialogue et se révèle donc inappropriée.**

# Avoir confiance en sa propre foi.

La Suisse est un pays de tradition chrétienne constitué de différentes cultures, confessions et langues. Avec les nouveaux mouvements migratoires, cette diversité s'est encore accrue, posant d'importants défis tant pour la population résidante que pour les nouveaux arrivants. Il est vrai que la rencontre avec l'étranger peut susciter des craintes de part et d'autre et être source de conflits. Cependant, ce n'est pas avec des lois que l'on peut combattre les peurs. La voie pour surmonter ses craintes passe par une culture de la rencontre et du dialogue. Et celle-ci s'appuie sur la propre foi vécue en toute confiance.

- **Lorsque le fondement est solide, la crainte de la rencontre avec l'étranger disparaît. Les conflits peuvent être abordés et résolus dans le respect mutuel. Les Églises protestantes ont confiance dans le fondement de leur foi et rejettent l'initiative contre les minarets.**

# Nous dialoguons volontiers avec vous

Aimeriez-vous en savoir plus sur les arguments que les Églises protestantes opposent à l'initiative populaire « Contre la construction de minarets » ? Sur le site internet de la Fédération des Églises protestantes de Suisse SEK-FEPS [www.feps.ch](http://www.feps.ch), vous trouverez l'argumentaire de 32 pages « Entre clocher et minaret » à télécharger, 10 questions – 10 réponses à consulter en ligne, ainsi que divers articles sur ce sujet.

La présente brochure « Les Églises protestantes rejettent l'initiative contre les minarets » peut être commandée gratuitement par courriel à l'adresse [info@feps.ch](mailto:info@feps.ch), ou par téléphone au +41 (0)31 370 25 25.

## **sek · feps**

Fédération des Églises protestantes de Suisse  
Sulgenauweg 26  
Case postale  
CH-3000 Berne 23